



Financé par le programme
de justice pénale de l'
Union Européenne



National Offender
Management Service



L'élaboration d'un manuel de délinquants

STEPS2 Réinstallation: Assistance pour le transfert des peines d'emprisonnement européennes vers la réinstallation

Date d'achèvement: 21/12/2015

Service national de gestion des délinquants

Cette publication a été produite avec le soutien financier du Programme de justice pénale de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'Service national de gestion des délinquants, UK et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue de la Commission Européenne

Table des matières

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>CONTEXTE.....</u>	<u>4</u>
<u>DES GROUPES DE DISCUSSION, DES ENTREVUES ET DES ESSAIS</u>	<u>5</u>
<u>RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTATS MEMBRES</u>	<u>7</u>
<u>CONCLUSION</u>	<u>7</u>
<u>COORDONNEES DE L'AUTEUR.....</u>	<u>8</u>

INTRODUCTION

Dans le cadre de la STEPS2 Projet de réinstallation financé par la Commission européenne, le Service national de gestion des délinquants a convenu de rechercher et organiser des groupes de discussion avec les délinquants de nationalité étrangère sur ce qu'ils savent sur la décision-cadre 909. Le but de cette recherche et des groupes de discussion était de développer un manuel sur la délinquance pour tous les délinquants de nationalité étrangère dans les États membres de l'EU qui permettrait non seulement de les informer sur le processus de transfert de la décision-cadre mais également d'expliquer certaines des différences et ce à quoi ils devraient se préparer s'ils étaient transférés.

Un plus grand objectif du manuel était de soulager l'anxiété de transfert et informer les personnes condamnées que la décision-cadre existe et leurs droits au sein de la décision.

Le Service national de gestion des délinquants a travaillé avec de nombreux partenaires du projet pour faciliter l'élaboration du manuel comprenant EuroPris, Université de Bucarest, l'Administration nationale des prisons, Ministère de la sécurité et de la Justice, Huelva Prison, HMP Maidstone, HMP Huntercombe, HMP Wandsworth et l'Université De Montfort. Tous ces partenaires ont fourni des contacts, des essais ou des groupes de discussion à l'intérieur de leur propre pays, de sorte que le guide pourrait être développé avec une perspective européenne plutôt que spécifique par pays.

Le processus d'élaboration du manuel a été comme suit:

1. La recherche dans les guides existants, des conseils pour les personnes condamnées sur tout type de transfert d'une prison à l'autre
2. Groupes de discussion avec des personnes condamnées dans deux prisons britanniques, une prison roumaine, une prison espagnole et une prison italienne
3. Projet de manuel élaboré pour examen par le conseil du projet
4. Projet de manuel révisé par deux groupes d'experts FD909 EuroPris
5. Re-projet de manuel élaboré par les NOMS
6. Re-rédigé manuel testé dans deux prisons britanniques, une prison espagnole, une prison italienne et une prison roumaine
7. Guide et fiches d'information pour chaque langue et chaque pays téléchargés sur site EuroPris

Ce rapport détaille les résultats des groupes de discussion, la justification de l'élaboration du manuel dans sa version finale et de la recherche dans les manuels pour des transferts de détenus.

CONTEXTE

En 2014, l'EuroPris FD 909 Groupe d'experts a recommandé qu'une page Feuille de renseignements de base destiné au personnel et aux détenus sera produit. Elle serait encore renforcée par un manuel délinquant plus détaillé. Par Workstream 2, les STEPS2 Projet de réinstallation avait pour but d'équiper le personnel et les prisonniers avec plus d'information sur FD909 et la possibilité de transfert. Spécifiquement pour les délinquants cette information devait être liée à l'information que le personnel recevra également afin qu'ils puissent expliquer plus en détail si le détenu avait besoin d'éclaircissements supplémentaires. Cela a été fait par workstream 2.1 et workstream 2.2 travaillant étroitement ensemble pour produire les informations pour détenu (manuel délinquant) et l'information pour le personnel (trousse de formation e-learning). Le ministère de la sécurité et de la justice des Pays-Bas, qui ont élaboré la trousse de formation du personnel, ainsi que le Service national de gestion des délinquants qui ont développé le manuel délinquant ont fait en sorte que chacune est complémentaire de l'autre, de sorte que les détenus et le personnel ont les informations correctes.

Ils sont actuellement produits par NOMs via Workstream 2 et STEPS2 sur la réinstallation, et le besoin a été validé par le groupe d'experts sur FD EuroPris909. En 2012, les experts ont recommandé la production de documents d'information sous la forme d'un dépliant/brochure pour les prisonniers, y compris une brève description du processus de transfert, régimes de libération anticipée et l'information sommaire sur les conditions carcérales. Le groupe d'experts a également souligné que, compte tenu du fait que de nombreux prisonniers ont des niveaux de scolarité et d'alphabétisation plus faibles, les documents qui sont trop longs, juridiquement complexes ou mal traduits seront de peu d'utilité à ceux pour lesquels ils sont conçus.

Une recherche a été menée avec l'aide des STEPS2 projet partenaires et partenaires associés et les membres du groupe d'experts de EuroPris, sur quels conseils ou manuels existent déjà dans les différents pays sur le processus de transfert des personnes condamnées. Les informations suivantes ont été recueillies auprès de différents États membres, ce n'est pas cependant une liste complète et exhaustive de ce qu'il existe en document d'orientation:

La Roumanie a une courte brochure qui explique la décision-cadre 909 et le processus de transfert. Il utilise quelques illustrations qui expliquent certains des points les plus compliqués et fait référence à une brochure plus détaillée disponible dans la bibliothèque de la prison. Ce programme a été élaboré dans le cadre d'STEPS2 Projet de réinstallation en se fondant sur les travaux antérieurs effectués avec l'Administration nationale des prisons.

Les Pays-Bas ont établi une fiche d'information de quatre pages, rédigée du point de vue de prisonniers néerlandais à l'étranger qui pourraient être intéressés à transférer. Cette fiche contient des informations récapitulatives sur les exigences nécessaires pour satisfaire un transfert, les arrangements de mise en liberté sous condition, et l'échelle de temps pour le transfert. Il s'agit d'un résumé succinct du processus et indique clairement comment le prisonnier peut accéder à des informations complémentaires - par téléphone, courrier électronique ou postal.

Alors que la terminologie et le langage utilisés sont complexes et l'information n'est pertinente que pour les ressortissants néerlandais, ce point de référence a été utile pour déterminer quelles informations les STEPS2 Manuel de délinquants devraient chercher à inclure.

Le Danemark a produit une brochure "servir votre peine de prison" qui est disponible dans une variété de langues (Arabe, Tchèque, Dari, Anglais, Estonien, Farsi, Finnois, Français, Allemand, Groenlandais, Le Letton, Le Lituanien, le Mandarin, le Pachtou, Polonais, Russe, Roumain, Serbe, Somali, Espagnol, Turc, Urdu). La brochure peut être téléchargée sur internet et pourrait donc être facilement accessible aux familles (si fourni avec le lien) et le personnel de la prison peut télécharger la version pertinente pour le prisonnier.

Le document est un aperçu exhaustif qui explique clairement les droits et responsabilités et dirige les prisonniers où ils peuvent trouver davantage d'information sur des sujets spécifiques, préparer les détenus pour servir leur peine au Danemark. La structure de ce document pourrait être utilisée comme cadre permettant aux États membres d'élaborer leur propre littérature spécifique à leur pays.

<http://www.kriminalforsorgen.dk/Serving-a-prison-sentence-387.aspx>

Angleterre – Le Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth envoie des représentants officiels dans les pays où les ressortissants du Royaume-Uni sont emprisonnés pour leur parler d'être transféré vers le Royaume-Uni et quelles sont les conditions et établissements. Ils fournissent un contact personnalisé pour dissiper toute inquiétude et répondre à toutes les questions que les prisonniers pourraient avoir au sujet du processus.

La Finlande a élaboré un document A4 recto verso qui répond aux questions fondamentales concernant le transfert non seulement sous FD909 mais aussi vers d'autres pays Nordiques. Le document est appelé "Notification aux prisonniers étrangers" et a également été traduit en Anglais en plus d'être disponible en Finnois.

L'Italie a produit une brochure en association avec l'Université de Brescia qui contient des renseignements des peines en Italie, conditions générales de détention, prisonnier Droits et possibilité de transfert. Le dépliant est en italien et destiné aux prisonniers italiens seulement mais a fourni des informations utiles aux prisonniers déjà incarcéré en Italie.

La Belgique a présenté un document qui contient des informations sur le transfert, pas dans le cadre de la décision-cadre 909, mais qui donne cependant certains renseignements sur le processus de transfert vers un certain nombre de pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

DES GROUPES DE DISCUSSION, DES ENTREVUES AT DES ESSAIS

Travaillant aux côtés de workstream 1 et l'Université de Bucarest, des groupes de discussion ont été organisés à l'aide d'un questionnaire testés et approuvé par l'Université de Bucarest en Roumanie, l'Espagne et en Italie sur les prisonniers roumains qui avaient soit le choix de transférer ou devaient être transféré en Roumanie. À l'aide de ce questionnaire des groupes de discussion ont eu lieu dans le HMP Maidstone et le HMP Huntercombe au UK avec des questions plus larges servant à évaluer la compréhension des prisonniers sur FD909, leurs droits à cet égard, le processus et l'information qu'ils jugent plus important de savoir avant de transférer ou avant de demander à transférer sous FD 909. Les résultats de ces groupes de discussion ont indiqué que les prisonniers étaient très clairs sur ce qu'ils voulaient savoir, avant de prendre une décision à propos du transfert:

- L'information sur ce qu'est la Décision-cadre 909
- Ce que leur peine sera si transféré
- Combien de temps ce processus prend
- s'ils peuvent faire appel de toute décision
- Où peuvent-ils aller quand ils reviennent

NOMS a mené des groupes de discussion à la HMP de Huntercombe - une prison en Angleterre pour ressortissants étrangers, pour parler aux détenus des renseignements qu'ils aimeraient connaître préalablement au transfert et afin de capturer la compréhension qu'ont les membres du personnel qui ont l'expérience du travail avec les délinquants de nationalité étrangère (19 août 2015, Jim Walker et Nick Flynn).

Suite à cette consultation, NOMS a produit une première ébauche de travail du délinquant manuel qui a été conçu comme un feuillet plié en trois. Ce format ne pouvait cependant pas permettre toute l'explication de l'éventail de sujets que les experts estimaient nécessaires (tel que discuté au groupe d'experts EuroPris 2015). L'utilisation abondante de couleur en bloc était aussi inaccessible et le document n'aurait pu être reproduit correctement.

Le personnel travaillant avec les prisonniers et ceux qui traitent les demandes de virements ont cité le manque de connaissances parmi le personnel et les prisonniers comme étant l'un des obstacles au processus de transfert, accroissant les retards car des informations supplémentaire sont demandées afin d'obtenir le consentement des prisonniers.

Les régimes carcéraux varient selon les États membres et le manque de connaissances sur les conditions qui pourraient être celles dans un autre pays peut être intimidant pour un prisonnier qui cherche à transférer. Les autorités compétentes ont mentionné qu'elles reçoivent beaucoup de questions des prisonniers sur le processus de transfert, y compris : comment se déroulera le processus d'induction; le calcul de la peine et programme de libération anticipée; visites familiales; et, soutien à la réinstallation. Afin de permettre aux prisonniers de prendre en connaissance de cause le consentement et d'accroître l'utilisation des transferts sous FD909, les États membres ont reconnu que les documents d'information aux prisonniers qui sont spécifiques à un pays bénéficierait les prisonniers.

Il incombera à l'État membre en question de produire leur propre document et d'avoir la responsabilité de maintenir et de mettre à jour leurs informations spécifique au pays.

Le projet modifié du manuel a été testé dans plusieurs prisons en novembre 2015, y compris deux au Royaume-Uni, une en Italie et une en Roumanie. Le résultat de ces essais a conduit à certaines modifications mineures pour rendre le manuel plus compréhensible, mais l'essai a aussi montré que le langage utilisé dans le manuel est adapté aux personnes condamnées et était facilement compréhensible sans être trop détaillé ou trop général.

A la suite de quoi un guide détaillé a été élaboré et divisé en entre le transfert obligatoire et volontaire, ainsi qu'un autre plus petit et simple dépliant sur la décision-cadre avec un organigramme de prise de décisions qui donne référence au manuel pour de plus amples détails.

RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTATS MEMBRES

Le manuel Délinquant produit et les fiches d'information par pays seront disponibles sur le site web EuroPris pour tous les États membres sur www.europris.org. Il appartient à chaque État membre de vérifier l'information pour leur pays et mettre à jour le contenu par le biais du site Web de EuroPris.

Langue

Lors de la traduction de manuels de feuillets d'information dans leur propre langue, les États membres ne doivent pas oublier que tous les documents doivent être rédigés dans un langage simple qui ne repose sur aucune connaissance ou compréhension juridique préalable. Des aides visuelles doivent être utilisées le cas échéant pour améliorer le texte.

Accessibilité

L'attention devrait être portée sur le fait que la brochure ne peut être photocopiée/imprimé en noir et blanc et les adaptations ne devraient pas trop compter sur l'utilisation de la couleur. De grandes versions d'impression devrait aussi être produites pour les prisonniers.

Format

Alors que certaines juridictions permettent aux détenus d'accéder à l'internet, beaucoup d'entre eux ne pourront pas profiter de cette occasion et il est recommandé de garder un peu de copies papier du guide dans la bibliothèque de la prison ou avec le personnel si possible pour que les prisonniers aient toujours accès à une copie. Chaque prison ne peut s'attendre à conserver des copies des fiches individuelles par pays relatives à chaque État membre, et donc EuroPris a offert de mettre en ligne cette information sur leur site web. Le personnel pénitentiaire devrait être mis au courant de cette ressource et doit télécharger et imprimer les informations pertinentes lorsque demandées par un prisonnier ou, de préférence, être communiquées avec le manuel lorsqu'il a été demandé.

Formation

Il est recommandé que tous les membres du personnel dans les prisons où les délinquants ont la possibilité d'un transfert entreprennent le module e-learning disponible via le site web EuroPris, cette ressource est gratuite et devrait donc être utilisée pour donner au personnel les connaissances du processus sous FD909.

CONCLUSION

La dernière version du manuel de délinquant a été produite à l'aide du plus de connaissances possible de personnes incarcérées, du personnel et des experts de l'Administration pénitentiaire. En tenant compte des manuels et directives déjà en existence pour les transferts de prisonniers et la réinsertion sociale des délinquants lorsqu'ils sont transférés. En conclusion le manuel ne doit pas être utilisé seul afin de prendre une décision définitive au sujet d'un transfert si ce transfert est à la demande des prisonniers, qui doivent également prendre compte et examiner la fiche d'information sur leurs pays d'Accueil vers lequel ils désirent transférer. Par conséquent, tous les États membres devraient envisager de former leur personnel pas uniquement à l'aide de la trousse de formation e-learning, mais aussi dans le manuel délinquant pour guider les délinquants vers une décision réfléchie ou si la décision n'est pas la leur au moins éliminer certaines de leurs inquiétudes.

AUTEUR DÉTAILS DE CONTACT

Vivette Wadey

EU Projects Manager

National Offender Management Service

Clive House – 2.12

70 Petty France

London

SW1H 9EX

United Kingdom